

Annexe contractuelle



Telluma Boost Mai 2025

Éligible dans le cadre
du Plan d'Épargne
Retraite
Gan Nouvelle Vie

Support en unités de compte dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite, d'une durée de 12 ans maximum, à compter du 26 mai 2025, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Code ISIN : FR001400TT00



SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie _____ p. 1
- ▶ Fiche technique retraite du support Telluma Boost Mai 2025 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Document d'Informations Clés de Groupama Trésorerie, support de sortie à l'échéance de Telluma Boost Mai 2025 _____ p. 5
- ▶ Souscription Plan d'Épargne Retraite au support Telluma Boost Mai 2025

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Boost Mai 2025** est ajouté au contrat de Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie. Sa période de commercialisation est du 1^{er} janvier au 30 avril 2025. Telluma Boost Mai 2025 est émis le 3 janvier 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 12 ans maximum, à compter du 26 mai 2025.

Son échéance finale est le 26 juin 2037.

Chaque année, à partir de l'année 2, Telluma Boost Mai 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé «GMI Base Prospectus» daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FRO01400TTOO/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Telluma Boost Mai 2025 est directement investie sur le support.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires.
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.

- L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, toutes les opérations de rachat⁽²⁾, d'arbitrage, de liquidation retraite ou de transfert, sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.
- Telluma Boost Mai 2025, dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, n'est pas éligible aux transferts entrants, aux arbitrages, aux options de gestion automatique, aux versements programmés.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Telluma Boost Mai 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion Déléguée Évolutive ou en Gestion Pilotée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers le support monétaire Groupama Trésorerie code ISIN FRO000989626 dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Telluma Boost Mai 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information de votre contrat, l'épargne constituée sur Telluma Boost Mai 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.
L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.
Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.
- L'Assureur recommande Telluma Boost Mai 2025 aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 12 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie.
- **Telluma Boost Mai 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽²⁾, arbitrage, liquidation retraite, transferts ou décès), en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès, ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et de mise en résolution de ce dernier.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Telluma Boost Mai 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Telluma Boost Mai 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion Déléguée Évolutive au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion. (2) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT TELLUMA BOOST MAI 2025

- **Instrument financier:** Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.
- **Émetteur:** Citigroup Global Markets Holdings Inc. (Standard & Poor's A/Moody's A2/Fitch A+, au 31 octobre 2024). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- **Garant:** Citigroup Inc. (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3/Fitch A, au 31 octobre 2024). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- **Code ISIN:** FR001400TTOO
- **Devise:** EUR
- **Cotation:** Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Valorisation:** Hebdomadaire (le vendredi).
- **Double valorisation:** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Citigroup.
- **Marché secondaire:** Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Produit avec une fourchette achat/vente de 1%. Se reporter au paragraphe «Rachat à l'initiative de l'investisseur» dans la Section Avertissement en page 4.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission:** 500 millions d'euros.
- **Valeur initiale:** Elle désigne la valeur nominale des titres.
- **Valeur nominale:** 1000 euros.
- **Garantie du capital:** Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et de mise en résolution du Garant).
- **Période de commercialisation:** Du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.
- **Prix de souscription ⁽¹⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,53% de la valeur initiale le 3 janvier 2025 à 100% de la valeur initiale du 23 mai au 26 mai 2025.
- **Date d'émission du support:** 3 janvier 2025.
- **Date début de période d'intérêt:** 26 mai 2025.
- **Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur:** 25 juin 2027; 26 juin 2028; 26 juin 2029; 26 juin 2030; 26 juin 2031; 25 juin 2032; 27 juin 2033; 26 juin 2034; 26 juin 2035; 26 juin 2036.
- **Dates de notification du remboursement anticipé:** 27 mai 2027; 26 mai 2028; 28 mai 2029; 28 mai 2030; 28 mai 2031; 27 mai 2032; 27 mai 2033; 26 mai 2034; 28 mai 2035; 28 mai 2036.
- **Date d'échéance finale:** 26 juin 2037.
- **Valeur finale ⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé:** Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut ⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,25% brut ⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025.
- **Valeur finale ⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100% brut ⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 51% brut ⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut ⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025.

(1) Prix de souscription: 99,53% (le 3 janvier 2025), 99,56% (du 4 janvier 2025 au 10 janvier 2025), 99,58% (du 11 janvier 2025 au 17 janvier 2025), 99,60% (du 18 janvier 2025 au 24 janvier 2025), 99,62% (du 25 janvier 2025 au 31 janvier 2025), 99,65% (du 1^{er} février 2025 au 7 février 2025), 99,67% (du 8 février 2025 au 14 février 2025), 99,69% (du 15 février 2025 au 21 février 2025), 99,72% (du 22 février 2025 au 28 février 2025), 99,74% (du 1^{er} mars 2025 au 7 mars 2025), 99,76% (du 8 mars 2025 au 14 mars 2025), 99,78% (du 15 mars 2025 au 21 mars 2025), 99,81% (du 22 mars 2025 au 28 mars 2025), 99,83% (du 29 mars 2025 au 4 avril 2025), 99,85% (du 5 avril 2025 au 11 avril 2025), 99,89% (du 12 avril 2025 au 22 avril 2025), 99,90% (du 23 avril 2025 au 25 avril 2025), 99,93% (du 26 avril 2025 au 5 mai 2025), 99,94% (du 6 mai 2025 au 9 mai 2025), 99,97% (du 10 mai 2025 au 16 mai 2025), 99,99% (du 17 mai 2025 au 23 mai 2025), 100,00% (du 24 mai 2025 au 26 mai 2025). (2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

+ Avantages

- **Un gain de :**
 - **5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025**, versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
 - ou, **51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025**, versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- À l'échéance des 12 ans depuis le 26 mai 2025, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

- Inconvénients

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- **Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat⁽⁷⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance Telluma Boost Mai 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte partielle ou totale en capital

L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

Risque de contrepartie

L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 2 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement

L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 25 juin 2027, 26 juin 2028, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 juin 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat ou décès) avant son échéance. (7) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 juin 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé « GMI Base Prospectus » daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.**

Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citigroup.com/FR, à l'adresse <https://fr.citigroup.com/structured-products/FR001400TTOO/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citigroup.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés — La dernière version du document d'informations clés (DIC) relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400TTOO&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Commercialisation dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Plan d'Épargne Retraite (ci-après le « Plan d'Épargne Retraite »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte d'un Plan d'Épargne Retraite. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Plan d'Épargne Retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — Citigroup Global Markets Limited (« CGML ») est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société

holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen. Citi, Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier® tous droits réservés - 2024.

Garant — Le support bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du support est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CGME et ses affiliés n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat à l'initiative de l'investisseur — Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre le Produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la Valeur Nominale). La fourchette achat vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1% sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du Produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Conflits d'intérêts — CGME, CGML, Citibank N.A. ou ses affiliées, filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA TRESORERIE Part IC Code ISIN : FR0000989626 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, minimale de 3 mois, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Stratégie d'investissement :

L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs,

l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de

cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Monétaire Standard à valeur liquidative variable (VNAV)

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

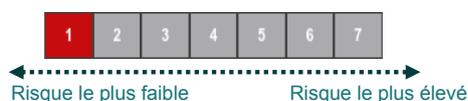
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux FCPE nourriciers gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant aux gammes Epargne & Retraite..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 3 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 900 €
	Rendement moyen	-1,03 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 930 €
	Rendement moyen	-0,69 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 950 €
	Rendement moyen	-0,53 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 040 €
	Rendement moyen	0,45 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2019 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 09/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 05/2019 et 08/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	54 €
Incidence des coûts*	0,54 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	3 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €

Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €
-------------------------------	--	-----

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE
Groupama

TELLUMA BOOST MAI 2025



UNE MARQUE Groupama

1528GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom Prénom
demeurant : N° Rue
Code postal Ville
Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Mai 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Mai 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées ;
- ▶ un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Mai 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie
2	10,50%	4,91%	3,90%	8	42,00%	4,43%	3,42%
3	15,75%	4,85%	3,84%	9	47,25%	4,35%	3,34%
4	21,00%	4,77%	3,77%	10	52,50%	4,27%	3,27%
5	26,25%	4,69%	3,68%	11	57,75%	4,19%	3,19%
6	31,50%	4,60%	3,59%	12	51,00%	3,46%	2,47%
7	36,75%	4,51%	3,51%				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 12 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ? 3 6 9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ? Groupama Citigroup Global Markets Holdings Inc. CAC 40*
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel versé à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Boost Mai 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽⁷⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À :

Le :

Signature de l'Adhérent(e)/Assuré(e)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 26 mai 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 25 juin 2027, 26 juin 2028, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 juin 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat ou décès) avant son échéance. (7) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 juin 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE
Groupama

TELLUMA BOOST MAI 2025



UNE MARQUE Groupama

1528GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom Prénom
demeurant : N° Rue
Code postal Ville
Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Mai 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Mai 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées ;
- ▶ un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 26 mai 2025 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Mai 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie
2	10,50%	4,91%	3,90%	8	42,00%	4,43%	3,42%
3	15,75%	4,85%	3,84%	9	47,25%	4,35%	3,34%
4	21,00%	4,77%	3,77%	10	52,50%	4,27%	3,27%
5	26,25%	4,69%	3,68%	11	57,75%	4,19%	3,19%
6	31,50%	4,60%	3,59%	12	51,00%	3,46%	2,47%
7	36,75%	4,51%	3,51%				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 12 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ? 3 6 9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ? Groupama Citigroup Global Markets Holdings Inc. CAC 40*
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel versé à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Boost Mai 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽⁷⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À :

Le :

Signature de l'Adhérent(e)/Assuré(e)
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 26 mai 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 25 juin 2027, 26 juin 2028, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 juin 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat ou décès) avant son échéance. (7) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 juin 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE
Groupama